



Ville de  
**BORDEAUX**

Bordeaux, le 02 novembre 2023

**Objet :** Suivi des engagements pris auprès  
de Transparency International

Transparency International France  
Monsieur Patrick LEFAS  
14 PASSAGE DUBAIL  
75010 PARIS  
FRANCE

Monsieur le Président,

Lors de la campagne électorale de 2020, Transparency International a adressé à l'ensemble des candidats six propositions destinées à renforcer l'intégrité de la vie publique locale. Vous souhaitez aujourd'hui dresser un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre de ces mesures.

Avant de vous partager de manière détaillée les différentes réalisations de la Ville de Bordeaux depuis 2020, je tiens à réaffirmer mon attachement aux principes déontologiques de l'action publique et à la responsabilité éthique que nous confère nos mandats électifs. Le conseil municipal a d'ailleurs voté en ce sens un code de déontologie des élus (annexe I) qui témoigne de notre ambition et de notre volonté d'œuvrer pour la transparence de la vie publique locale.

Premièrement, la Ville de Bordeaux a initié une cartographie des risques anti-corruption en 2022, ce qui a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques auxquels est exposée la collectivité (annexe II). Cette démarche s'est concrétisée par un plan d'actions qui sera déployé tout au long de la mandature (annexe III). L'engagement que j'avais pris concernant la mise en place d'un plan de prévention de la corruption est ainsi réalisé.

Concernant la publication des rencontres des décideurs publics locaux avec les représentants d'intérêts, sachez que l'agenda hebdomadaire du maire est publié sur le site internet de la Ville de Bordeaux toutes les semaines. Par ailleurs, les rencontres et réunions des élus (maire et adjoints notamment) avec des acteurs publics et privés, sont publiées sur un site internet dédié (<https://transparence-lobby.bordeaux.fr/>). Ces données sont également publiées dans un format ouvert sur le site open data mutualisé avec la métropole de Bordeaux (<https://opendata.bordeaux-metropole.fr>).

Sur la troisième proposition, nous n'avons pas souhaité adopter de délibération octroyant des frais de représentations au Maire ou aux adjoints. Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe les justificatifs pour l'ensemble des frais de déplacement, frais de restauration et les autres frais de représentation sur la période 2020-2022.

De plus, les élus sont accompagnés par un référent déontologue pour la prévention des conflits d'intérêts, une seule situation a donné lieu à la formalisation d'un arrêté de déport (annexe IV). Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage pour une durée réglementaire de deux mois, il a ensuite été intégré au registre des arrêtés de la ville de Bordeaux. Depuis juillet 2022, la totalité des arrêtés fait l'objet d'une publication sur le site internet municipal. Les conflits d'intérêt public-public liés à la représentation des élus au sein d'associations et organismes divers ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2023 (annexe V).

Cette délibération a réglé une grande partie des potentiels conflits d'intérêts en spécifiant que les élus ne sont plus membres des instances dirigeantes des associations. Pour les situations où ils devraient y demeurer afin de représenter la collectivité, les départs sont strictement effectués lors des conseils municipaux comme cela est vérifiable sur le site de la ville dans l'espace consacré aux délibérations.

Le référent déontologue conseille également l'ensemble des agents de la ville comme en témoigne son rapport d'activités 2022 (annexe VI).

Concernant la publication en open data de jeux de données et documents administratifs, la Ville mutualise avec la Métropole un portail en ligne que vous pouvez consulter à l'adresse <https://opendata.bordeaux-metropole.fr> et qui a vocation à accueillir de nouveaux jeux de données d'ici 2026. Il comprend d'ores et déjà 362 jeux de données relatifs au territoire de la Ville de Bordeaux. Vous y trouverez notamment les subventions accordées aux associations, les budgets, comptes administratifs et les données essentielles de la commande publique.

Sur votre dernière proposition, la Ville publie un état annuel des indemnités des membres du conseil municipal en amont du vote du budget primitif (annexe VII). Il s'agit d'un montant cumulé avec l'indemnité intercommunale.

Je salue votre démarche auprès de l'ensemble des collectivités et des élu.es ayant souhaité s'engager activement pour la transparence de la vie publique. Ce bilan intermédiaire permettra de mettre en lumière l'ensemble des réalisations mises en œuvre par les collectivités territoriales. Soyez assuré que mes services sont à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées,

Pierre Hurmic  
Maire de Bordeaux

